

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**BORDEREAU DES PRIX
(BP)*****L'acheteur exerçant la maîtrise d'ouvrage***

État – Ministère des Transports
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
de Bourgogne / Franche-Comté

Représentant du Maître d'ouvrage (RMO)

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne/Franche-Comté
par arrêté préfectoral en vigueur à la date de signature du marché

Objet du marché

RCEA – RN79 – La Fourche Col des Vaux
Désamiantage et démolition de 2 bâtiments agricoles à Verosvres et d'une maison à
Blanzay

Réf PLACE : DrealBFC-26-RCEA-LFCV-DEMOS-1

N° prix	Libellé du prix en toutes lettres Hors Taxe	Prix unitaire en chiffres Hors Taxe
BATIMENTS AGRICOLES A VEROSVRES		
01	<u>Dossiers administratifs</u> Ce prix rémunère, au forfait, la rédaction, la fourniture et la transmission des documents liés aux démarches administratives pour les prestations comprises dans le marché. Il comprend notamment : • la rédaction et la transmission aux organismes habilités avec copie au MOa du plan de retrait ; • les études d'exécution nécessaires ; • les permissions de voiries, D.I.C.T adressées directement aux différents gestionnaires de réseau • la déclaration de chantier adressée directement aux différentes administrations ; • l'organisation et le planning ; • l'établissement du PAQ ; • l'établissement du PPSPS ; • la liste des décharges agréées dans le périmètre des travaux ; Le Forfait (en toutes lettres) :	

N° prix	Libellé du prix en toutes lettres Hors Taxe	Prix unitaire en chiffres Hors Taxe
02	<u>Installation et préparation de chantier</u> Ce prix rémunère, au forfait, tous les frais relatifs à la préparation et l'installation de chantier pour les prestations comprises dans le marché. Il comprend notamment : • les amenées, les installations, les transferts et les replis de tous les matériels, équipements et du personnel nécessaires au bon déroulement du chantier ; • l'organisation du chantier ; • les prescriptions du SPS ; • la fourniture, l'amenée, l'entretien, l'installation, la maintenance et le repliement de la signalisation de sécurité relative à la présence d'amiante ; • la mise en sécurité du chantier notamment par la mise en place d'une clôture de la zone du chantier par une barrière type Heras ; • les éventuelles investigations complémentaires ; • les éventuels piquetages nécessaires ; • la participation aux réunions de chantier ; • les sujétions afin d'éviter tous désordres au niveau des parcelles adjacentes ; • la fourniture, l'amenée, l'entretien, l'installation, la maintenance et le repliement de la signalisation routière ; • la protection des réseaux rencontrés, des fouilles et le maintien de l'écoulement des eaux ; • tous les aménagements du terrain nécessaires à l'installation du chantier ; • la prise en compte des contraintes et des impacts environnementaux ; • toutes les sujétions pouvant résulter de l'installation du chantier ; • la remise en état des lieux après achèvement des travaux ; • la propreté du site. Une fraction égale à 60 % de ce prix sera payée dès la mise en place des installations, la fraction restante sera versée à l'achèvement des travaux, après repliement du matériel et remise en état des lieux. Le Forfait (en toutes lettres) :	

N° prix	Libellé du prix en toutes lettres Hors Taxe	Prix unitaire en chiffres Hors Taxe
03	<u>Travaux de préparation pour le désamiantage</u> Ce prix rémunère, au forfait, tous les frais relatifs à la préparation des bâtiments en vue de leur désamiantage. Il comprend notamment : • les travaux préliminaires ; • les dispositifs de confinements nécessaires ; • les protections individuelles ; • les mesures d'empoussièrement ; • les mesures libératoires ; • toutes les sujétions pouvant résulter des travaux de désamiantage; • la transmission des bordereaux de suivi des déchets amiante ; • la dépose des installations nécessaires au désamiantage. Le Forfait (en toutes lettres) :	
04	<u>Dépose et évacuation de matériaux contenant de l'amiante</u> Ce prix rémunère, au forfait, tous les frais relatifs à la dépose et à l'évacuation des matériaux contenant de l'amiante. Il comprend notamment : • la dépose de tous les éléments contenant de l'amiante conformément au diagnostic joint au présent dossier de consultation ; • la mise en sacs étanches ; • l'évacuation des déchets vers une décharge spécialisée ; • la transmission du ou des bordereaux de suivis de déchets ; • toutes les sujétions pouvant résulter de l'évacuation des déchets amiantés. Une attention particulière sera portée au maintien en l'état du hangar ouvert situé à quelques centimètres d'un des hangars à démolir. Le Forfait (en toutes lettres) :	

N° prix	Libellé du prix en toutes lettres Hors Taxe	Prix unitaire en chiffres Hors Taxe
5	<u>Démolition des bâtiments, évacuation des déchets et comblement de la fouille</u> Ce prix rémunère, au forfait, tous les frais relatifs à la démolition, au stockage, au transport, à l'évacuation et à la mise en décharge des déchets issus de la démolition. Il comprend notamment : • toutes les sujétions relatives à la dépose et à l'évacuation en décharge spécialisée au choix de l'entreprise des encombrants restant dans les bâtiments (insert, chauffe-eau, cuves, cuisine, etc..) et sur la parcelle ; • la démolition manuelle ou mécanique d'ouvrage et/ou structures intérieures tels que murs, structure d'ancrage, étalements porteur de l'ensemble, structures de finitions, cloisons, ouvertures, revêtements du sol, des réseaux abandonnés.... jusqu'au terrain naturel des constructions ; • l'évacuation de tout autre matériau pouvant être découvert pendant les travaux ; • la démolition de l'ouvrage de fondation compris ; • le tri sélectif des matériaux pour leurs différents réemploi ; • le chargement et le transport des différents matériaux dans les décharges spécialisées au choix de l'entreprise ; • toutes les sujétions pouvant résulter des travaux de démolition ; • la prise en compte des contraintes et des impacts environnementaux ; • la fermeture et l'obturation de toutes les canalisations rencontrées ; • toutes les sujétions liées à la présence de réseaux aériens et souterrains ; • toutes les sujétions pour la démolition des bâtiments et annexes. Une attention particulière sera portée au maintien en l'état du hangar ouvert situé à quelques centimètres d'un des hangars à démolir. Le Forfait (en toutes lettres) :	

N° prix	Libellé du prix en toutes lettres Hors Taxe	Prix unitaire en chiffres Hors Taxe
6	<u>Nivellement du fond de fouilles</u> Ce prix rémunère, au forfait, tous les frais relatifs au nivellement du fond de fouille. Les abords de la fouille seront terrassés afin d’obtenir une pente douce. Une tranchée devra permettre l’évacuation vers le terrain naturel des eaux du fond de fouille. Il comprend notamment : • toutes les sujétions relatives au nivellement du fond de fouille et aux terrassements nécessaires pour obtenir une pente douce sur l’ensemble de l’emprise des bâtiments • toutes les sujétions relatives à la création d’une tranchée qui devra permettre l’évacuation vers le terrain naturel des eaux de ruissellement du fond de fouille Le Forfait (en toutes lettres) :	
MAISON ET SON ANNEXE A BLANZY		
7	<u>Dossiers administratifs</u> Ce prix rémunère, au forfait, la rédaction, la fourniture et la transmission des documents liés aux démarches administratives pour les prestations comprises dans le marché. Il comprend notamment : • la rédaction et la transmission aux organismes habilités avec copie au MOa du plan de retrait ; • les études d’exécution nécessaires ; • les permissions de voiries, D.I.C.T adressées directement aux différents gestionnaires de réseau • la déclaration de chantier adressée directement aux différentes administrations ; • l’organisation et le planning ; • l’établissement du PAQ ; • l’établissement du PPSPS ; • la liste des décharges agréées dans le périmètre des travaux ; Le Forfait (en toutes lettres) :	

N° prix	Libellé du prix en toutes lettres Hors Taxe	Prix unitaire en chiffres Hors Taxe
8	<u>Installation et préparation de chantier</u> Ce prix rémunère, au forfait, tous les frais relatifs à la préparation et l'installation de chantier pour les prestations comprises dans le marché. Il comprend notamment : • les amenées, les installations, les transferts et les replis de tous les matériels, équipements et du personnel nécessaires au bon déroulement du chantier ; • l'organisation du chantier ; • les prescriptions du SPS ; • la fourniture, l'amenée, l'entretien, l'installation, la maintenance et le repliement de la signalisation de sécurité relative à la présence d'amiante ; • la mise en sécurité du chantier notamment par la mise en place d'une clôture de la zone du chantier par une barrière type Heras ; • les éventuelles investigations complémentaires ; • les éventuels piquetages nécessaires ; • la participation aux réunions de chantier ; • les sujétions afin d'éviter tous désordres au niveau des parcelles adjacentes ; • la fourniture, l'amenée, l'entretien, l'installation, la maintenance et le repliement de la signalisation routière ; • la protection des réseaux rencontrés, des fouilles et le maintien de l'écoulement des eaux ; • tous les aménagements du terrain nécessaires à l'installation du chantier ; • la prise en compte des contraintes et des impacts environnementaux ; • toutes les sujétions pouvant résulter de l'installation du chantier ; • la remise en état des lieux après achèvement des travaux ; • la propreté du site. Une fraction égale à 60 % de ce prix sera payée dès la mise en place des installations, la fraction restante sera versée à l'achèvement des travaux, après repliement du matériel et remise en état des lieux. Le Forfait (en toutes lettres) :	

N° prix	Libellé du prix en toutes lettres Hors Taxe	Prix unitaire en chiffres Hors Taxe
9	<u>Travaux de préparation pour le désamiantage</u> Ce prix rémunère, au forfait, tous les frais relatifs à la préparation du bâtiment en vue de son désamiantage. Il comprend notamment : • les travaux préliminaires ; • les dispositifs de confinements nécessaires ; • les protections individuelles ; • les mesures d'empoussièrement ; • les mesures libératoires ; • toutes les sujétions pouvant résulter des travaux de désamiantage; • la transmission des bordereaux de suivi des déchets amiante ; • la dépose des installations nécessaires au désamiantage. Le Forfait (en toutes lettres) :	
10	<u>Dépose et évacuation de matériaux contenant de l'amiante</u> Ce prix rémunère, au forfait, tous les frais relatifs à la dépose et à l'évacuation des matériaux contenant de l'amiante. Il comprend notamment : • la dépose de tous les éléments contenant de l'amiante conformément au diagnostic joint au présent dossier de consultation ; • la mise en sacs étanches ; • l'évacuation des déchets vers une décharge spécialisée ; • la transmission du ou des bordereaux de suivis de déchets ; • toutes les sujétions pouvant résulter de l'évacuation des déchets amiantés. Le Forfait (en toutes lettres) :	

N° prix	Libellé du prix en toutes lettres Hors Taxe	Prix unitaire en chiffres Hors Taxe
11	<u>Démolition du bâtiment, évacuation des déchets et comblement de la fouille</u> Ce prix rémunère, au forfait, tous les frais relatifs à la démolition, au stockage, au transport, à l'évacuation et à la mise en décharge des déchets issus de la démolition. Il comprend notamment : - toutes les sujétions relatives à la dépose et à l'évacuation en décharge spécialisée au choix de l'entreprise des encombrants restant dans les bâtiments (insert, chauffe-eau, cuves, cuisine, etc..) et sur la parcelle ; - la démolition manuelle ou mécanique d'ouvrage et/ou structures intérieures tels que murs, structure d'ancrage, étalements porteur de l'ensemble, structures de finitions, cloisons, ouvertures, revêtements du sol, des réseaux abandonnés.... jusqu'au terrain naturel des constructions ; - l'évacuation de tout autre matériau pouvant être découvert pendant les travaux ; la démolition de tous les ouvrages de fondation, de maçonneries existants, caves jusqu'à moins 1,20m du niveau du terrain ; - le tri sélectif des matériaux pour leurs différents réemploi ; - le chargement et le transport des différents matériaux dans les décharges spécialisées au choix de l'entreprise ; - toutes les sujétions pouvant résulter des travaux de démolition ; - la prise en compte des contraintes et des impacts environnementaux ; - la fermeture et l'obturation de toutes les canalisations rencontrées ; - le stockage des matériaux de démolition inerte destinés au remblaiement des caves. - toutes les sujétions liées à la présence de réseaux aériens et souterrains ; - toutes les sujétions pour la démolition des bâtiments et annexes. - toutes les sujétions liées au remblaiement de la fouille et au compactage ; Le Forfait (en toutes lettres) :	
12	<u>Taille d'arbres, d'arbustes, dessouchage et débroussaillage</u> Ce prix rémunère, au forfait, la taille d'arbres ainsi que le débroussaillage des haies et des buissons se trouvant sur les parcelles concernées. Il comprend notamment : le débroussaillage, la taille des arbres et l'évacuation des déchets en décharge spécialisée au choix de l'entreprise ; Le Forfait (en toutes lettres) :	

N° prix	Libellé du prix en toutes lettres Hors Taxe	Prix unitaire en chiffres Hors Taxe
13	<u>Mise en oeuvre et compactage de matériaux terreux inertes sur 30 cm et mise en place d'un merlon d'un mètre de haut en périphérie du terrain</u> Ce prix rémunère, au forfait, tous les frais relatifs à la mise en oeuvre et compactage de matériaux terreux sur 30 cm d'épaisseur en surface avec création d'un merlon de terre de 1m de haut tout autour et en limite de la parcelle. Il comprend notamment : • toutes les sujétions relatives à la dépose et à l'évacuation en décharge spécialisée au choix de l'entreprise des encombrants restant sur la parcelle ; • l'évacuation de tout autre matériau pouvant être découvert pendant les travaux ; • toutes les sujétions liées à la mise en oeuvre et compactage de matériaux terreux sur 30 cm d'épaisseur en surface ; • toutes les sujétions liées à la avec création d'un merlon de terre de 1m de haut tout autour et en limite de la parcelle ; Le Forfait (en toutes lettres) :	